



Le métropolite Hilarion : On ne peut pas empêcher les gens de prendre la défense de ceux qui subissent des violences domestiques

Le 7 décembre 2019, le métropolite Hilarion de Volokolamsk, président du Département des relations ecclésiastiques extérieures du Patriarcat de Moscou, a répondu aux questions de la présentatrice de télévision Ekaterina Gratcheva dans l'émission « L'Église et le monde » (Tserkov i mir).

E.Gratcheva : Bonjour, vous regardez « L'Église et le monde ». Nous recevons le métropolite Hilarion de Volokolamsk, président du Département des relations ecclésiastiques extérieures du Patriarcat de Moscou. Bonjour, Monseigneur.

Le métropolite Hilarion : Bonjour, Ekaterina ! Chers frères et sœurs, bonjour !

E.Gratcheva : Monseigneur, les députés de la Douma d'état ont introduit des amendements au projet de loi sur la violence domestique, précisant la notion de harcèlement. Ils proposent avant tout que les organisations sociales ne puissent pas informer des violences domestiques les organes du maintien de l'ordre sans l'accord de la victime. Cette proposition fait débat, car les femmes battues s'adressent souvent à la police immédiatement après les coups, ou après avoir vu battre leurs enfants, mais, dès le lendemain, à la suite de pressions ou de nouveaux coups de leur conjoints, elles retirent leur plainte. Les organes du maintien de l'ordre et les services sociaux n'ont ainsi plus rien pour s'appuyer et ne peuvent plus intervenir dans cette famille. Que pensez-vous de ces amendements ? Faut-il se hâter de les prendre, ou faut-il attendre ?

Le métropolite Hilarion : Je ne crois pas qu'il faille se hâter d'adopter ces amendements. Il me semble très étrange qu'il faille demander l'avis de la victime pour savoir si elle veut être défendue. Imaginez que quelqu'un tombe à la mer et que d'autres gens le voient. Faut-il attendre que la victime crie à l'aide avant de lui lancer une bouée de sauvetage ? Ou faut-il se précipiter immédiatement à son aide ? Si je vois dans la rue qu'on attaque une femme, on qu'on essaye de la violer, dois-je d'abord lui demander son autorisation pour intervenir avant de lui venir en aide ?

Je pense que si l'on connaît des cas de violence domestique, et ils sont, malheureusement, assez fréquents chez nous, c'est un problème suffisamment sérieux. Si des voisins ou des organismes sociaux sont au courant, ils ont le droit de déclarer ce qu'ils ont vu ou entendu, y compris ce de l'autre côté du mur, par exemple. Cela ne veut pas dire qu'il faut tenir compte de n'importe quelle dénonciation.

L'information doit être vérifiée, mais on ne peut pas interdire aux gens de prendre la défense des victimes de violence domestique, je pense que ce ne serait pas bon du tout.

E.Gratcheva : Monseigneur, la Russie a payé 37 000 euros de compensation aux membres du groupe « Pussy Riot » pour violation de leurs droits dans l'affaire des danses à l'église du Christ-Sauveur, conformément à une décision de la Cour européenne des droits de l'homme. Comment l'Église orthodoxe russe a-t-elle réagi à cette nouvelle ?

Le métropolite Hilarion : La Cour européenne des droits de l'homme prend très souvent des décisions politisées, partant des représentations occidentales modernes des normes du politiquement correct. Le crime qui a été commis, et pour lequel elles ont été condamnées, n'a absolument pas été évalué comme il aurait fallu par cette organisation. Pour la Cour européenne, les notions de profanation, de blasphème n'existent pas, tandis qu'elles sont une réalité pour les millions d'orthodoxes que leur prestation profanatoire à l'église du Christ Sauveur a profondément choqués. C'est pourquoi je ne pense pas qu'il se trouvera personne dans l'Église orthodoxe pour approuver les décisions qui viennent d'être prises.

E.Gratcheva : Monseigneur, l'organisation « Open doors », « Portes ouvertes », a publié une étude comme quoi le nombre de chrétiens soumis à des formes de discriminations a augmenté durant l'année dernière. Pour l'Europe, près de 350 cas ont été enregistrés. Pourquoi, à votre avis, existe-t-il un problème de discrimination des chrétiens sur leur territoire, en Europe ?

Le métropolite Hilarion : D'une part, je tiens à rappeler que Jésus Christ avait prévenu Ses disciples qu'ils seraient persécutés. Cette prédiction concerne toutes les époques. Elle s'est réalisée pratiquement à chaque époque depuis les débuts du christianisme. Quant à la discrimination et aux poursuites contre les chrétiens dans le monde contemporain, cela s'explique par des causes différentes suivant les régions du monde. Dans certaines régions et dans certains pays, les chrétiens sont persécutés parce qu'ils sont pourchassés par des extrémistes islamiques, qui recherchent leur élimination physique. Il y a des pays où les chrétiens sont persécutés par des autorités athées. Il y a des pays, où les représentants d'autres traditions religieuses poursuivent les chrétiens.

En ce qui concerne l'Europe, nous assistons ces dernières années à un processus permanent et régulier de déchristianisation de l'Europe. D'un côté le nombre de chrétiens augmente constamment dans le monde, le christianisme restant la religion qui connaît la plus forte croissance. De l'autre, nous observons en Europe une diminution régulière du nombre de chrétiens, surtout des chrétiens pratiquants. Nous assistons aussi à un processus lié à l'introduction partout – du moins en Europe, plus exactement en Europe de l'Ouest – des normes du politiquement correct. Ces normes interdisent en fait aux chrétiens d'être présents dans l'espace public. Les chrétiens se retrouvent de plus en plus souvent

dans une sorte de ghetto, tandis que l'athéisme militant, ou le laïcisme militant se manifestent de plus en plus fréquemment.

Les cas enregistrés par cette organisation (« Open doors », n.d.t.) – en réalité ils sont beaucoup plus nombreux – sont relatifs principalement à des manifestations de la foi chrétienne en public. Ce qui paraîtrait anodin – une chrétienne porte une croix au cou – a été remarqué : quelqu'un s'est plaint, elle a été licenciée sous prétexte que, voyez-vous, elle enfreignait les normes de tolérances. A qui a-t-elle fait du mal avec sa croix ? Il y a même eu une hôtesse de l'air licenciée pour avoir porté une croix.

E.Gratcheva : Monseigneur, d'après les résultats d'un sondage, les Russes se sont exprimés récemment sur les professions les plus intéressantes. La profession de designer, puis celles de journaliste, d'actrice, de médecin, de scientifique et de pilote ont été désignées comme les plus attrayantes. Pourquoi la profession de prêtre, par exemple, n'y figure-t-elle pas ? D'un côté, ma question n'est peut-être pas tout à fait correcte : être prêtre, c'est plus une vocation qu'un travail. Ce n'est pas pour l'argent, ni pour le prestige qu'on devient prêtre. D'un autre côté, peut-être les gens connaissent-ils mal cette profession ? Peut-être y a-t-il trop de stéréotypes qui l'entourent et peuvent dissuader les jeunes gens d'entrer au séminaire ? Le stéréotype le plus répandu, par exemple, est que le prêtre c'est un peu la même chose qu'un moine, bien que les prêtres puissent être mariés, avoir une grande famille, beaucoup d'enfants.

Le métropolite Hilarion : Je répondrais avant tout que je suis heureux que des professions comme médecin et scientifique figurent sur cette liste. Médecin, c'est une très noble profession, et je pense que, de même que le métier de prêtre, elle exige non seulement des aptitudes professionnelles, mais aussi une vocation.

Parlant du métier de prêtre, dans l'Église nous n'avons pas de spécialistes du marketing, qui feraient la promotion de cette profession, sa publicité. Et nous n'en avons d'ailleurs pas besoin, parce qu'il serait bizarre que quelqu'un entre au séminaire à cause de la publicité. D'autre part, je tiens à dire que le métier de prêtre est, de fait, assez difficile. Bien que le prêtre puisse être marié, heureux en famille, puisse être heureux dans son métier – bien plus, la plupart des prêtres s'épanouissent dans leur profession, comme l'ont montré de récentes études sociologiques – cette profession exige beaucoup d'abnégation, de don de soi, et tout le monde n'en est pas capable.

J'ai longtemps été dans le monde de la musique, j'ai fait mes études à l'école de musique, je sais ce que la profession de musicien, qu'on soit pianiste, violoniste ou chef d'orchestre, demande de don de soi. On peut se demander pourquoi des professions à première vue si belles, si nobles, ne sont pas en haut de cette liste. Sans doute parce qu'elles demandent un haut niveau de formation, elles sont difficiles, elles exigent un travail quotidien. On peut en dire autant des sportifs et d'autres professions.

Je pense que la profession de prêtre est en soi très intéressante, très attrayante ; il s'agit de travailler en permanence avec les gens, c'est une profession qui contient des éléments de sociologie, de psychologie, de ce qu'on appelle le coaching. Elle permet d'apprendre chaque jour quelque chose de nouveau, de découvrir des personnes nouvelles et de grandir soi-même en permanence. Mais ce n'est pas une profession qui convient à tout le monde : dans un certain sens, elle est pour les élus, pour les élus de Dieu, d'abord, pour ceux qui choisissent cette voie ensuite.

E.Gratcheva : Où en est-on des entrées au séminaire, actuellement ? Faut-il passer un concours ? Ou, au contraire, manque-t-on de volontaires ?

Le métropolite Hilarion : Dans la plupart des séminaires, il n'y a pas de problème de manque d'étudiants. Il y a un concours, mais on aimerait que le nombre de points exigés soit plus élevé. Je remarque qu'auparavant la majorité des séminaristes venait de familles de prêtres, mais le monde d'aujourd'hui est tel qu'on ne peut plus être prêtre par inertie. Je connais des enfants de prêtres qu'on a habitué dès l'enfance à l'idée qu'ils suivraient la voie de leur père, et qui, finalement, choisissent une toute autre profession. Je connais aussi des gens dont l'expérience ne les prédisposait nullement à devenir prêtres, mais qui ont soudain senti l'appel, la vocation.

On me demande souvent comment je suis devenu prêtre, moine, si une catastrophe personnelle m'y a incité, comment cela s'est fait. Les gens s'imaginent qu'on ne peut devenir prêtre ou moine qu'à cause d'un accident quelconque, c'est un stéréotype très répandu. Or, à l'âge de 15 ans je savais déjà parfaitement que je voulais être prêtre et que je ne voulais rien faire d'autre : je ne voulais pas être musicien, ni apprendre une autre profession. Je voulais être prêtre, bien que le monde qui m'entourait n'y incitât guère. C'était l'époque soviétique, on était en 1981, en pleine stagnation brejnévienne, comme on dit, mais j'ai senti cette vocation, et je la ressens encore aujourd'hui. Rien n'a changé en moi de ce point de vue.

E.Gratcheva : Monseigneur, nous parlons souvent de la division existant désormais entre la Russie et l'Ukraine. Malgré cette division, la coopération existe encore dans certains domaines entre les deux pays. Une mannequin ukrainienne connue, dont je tairai le nom, s'est adressée à un mage de Moscou parce qu'elle avait des ennuis avec les hommes. Ce mage a diagnostiqué qu'un esprit mauvais s'était logé dans la maison de ce mannequin, il l'a gentiment chassé pour la coquette somme de 3000 euros. Les problèmes sont restés, le mage a disparu. Cela peut sembler amusant, mais le problème existe pour de vrai. Il y a des gens qui s'adressent à ces mages, lesquels utilisent parfois les textes bibliques, l'Évangile, dans leurs séances ; il y a des icônes dans les cabinets où ils reçoivent, les gens viennent les voir et leur laissent de grosses sommes d'argent.

Le métropolite Hilarion : C'est un sérieux problème, et l'Église lutte contre lui depuis 2000 ans. Il faut dire que c'est l'Église qui lutte le plus efficacement contre ce phénomène. Elle a ses propres moyens. Notre moyen principal, c'est la parole, la conviction. Nous répétons à nos paroissiens de ne pas s'adresser aux « mages », aux « extrasens », aux « sorciers », que c'est dangereux. Dans le meilleur des cas, on risque d'être trompé, dans le pire, on peut tomber dans une grave forme de dépendance, car le « magicien » ou le « sorcier » soutirera de plus en plus d'argent. On croit arriver à quelque chose, mais, en réalité, on s'enfonce de plus en plus dans un marécage dans lequel on finira par se noyer.

Dans le monde moderne, tout devient industrie, y compris les services des « mages ». Ils proposent leurs services dans les journaux, mettent des annonces sur internet. C'est vrai, ils recourent souvent à une symbolique orthodoxe, pour que les gens croient que leur activité est compatible avec l'Église, avec la religion. En fait, nous avons toujours dit et nous répétons que la magie, la sorcellerie sont une forme de charlatanisme, absolument incompatible avec l'Église, contredisant ce qu'enseigne l'Église.

E.Gratcheva : Monseigneur, il y a eu récemment un vif débat entre artistes de graffiti – de la peinture murale dans les rues – et les services urbains. Le projet « Après l'icône » alliait graffiti et peinture religieuse, des jeunes avaient reçu la bénédiction de leur prêtre avant de débiter ce projet, le prêtre avait vérifié les esquisses, qui correspondaient effectivement aux canons iconographiques. Mais les services urbains, qui ne sont pas allés à l'école d'iconographie, n'ont pas été d'accord avec le prêtre et estime que c'est mauvais, ils ont fait blanchir les dessins. Avez-vous vu ces images, connaissez-vous ce projet, et, si on était venu vous demander votre bénédiction pour un projet pareil, l'auriez-vous donnée ?

Le métropolite Hilarion : Je ne voudrais pas entrer dans les détails de ce conflit entre artistes et services urbains, le conflit vient peut-être de ce que les dessins étaient installés à des endroits où ils ne devraient pas être, ou bien de ce que ce projet n'avait pas reçu l'aval des autorités. Quant aux images elles-mêmes, je n'y ai rien vu qui contredisent la doctrine de l'Église. Il s'agit d'une forme de stylisation, où l'on reprend les traits caractéristiques des icônes orthodoxes. Il n'y a rien de mal à ce qu'elles soient dans un lieu public.

E.Gratcheva : Vous avez dit récemment que vous n'aviez rien contre l'alliance des baskets et de l'eau bénite. Donc, si des artistes venaient vous demander votre bénédiction, vous la leur donneriez ?

Le métropolite Hilarion : Je regarderai les modèles et, en fonction de leur qualité, je donnerais ou non donné ma bénédiction. Mais je suis pour la prédication des idéaux religieux dans l'espace public, y compris sous la forme d'images sacrées.

Selon un stéréotype répandu, l'Église ne soutiendrait que l'iconographie, serait contre toute forme d'art

contemporain. Ce n'est pas le cas. J'ai moi-même participé à l'organisation d'une exposition, au métrochion de Tchernigov dont je suis le recteur : nous avons présenté les travaux d'artistes et de sculpteurs modernes qui, d'une façon ou d'une autre, ont tenté d'utiliser des thèmes et des motifs religieux dans leurs œuvres. Cela ne ressemblait pas du tout à des icônes, d'un point de vue esthétique il y avait des choses très variées. Certaines œuvres me plaisaient plus que d'autres, mais, dans l'ensemble, j'estime que l'artiste laïc a le droit d'utiliser des thèmes religieux, s'il le fait avec respect de la tradition religieuse, et non pour s'y opposer.

E.Gratcheva : Merci, Monseigneur, de cet entretien.

Le métropolite Hilarion : Merci, Ekaterina.

Dans la seconde partie de l'émission, le métropolite Hilarion a répondu aux questions posées par les téléspectateurs sur le site du programme « l'Église et le monde ».

Question : J'aime une femme qui a déjà été mariée, mais j'ai des doutes : Dieu bénira-t-il notre union ?

Le métropolite Hilarion : L'Église, dans sa doctrine morale, s'appuie le principe énoncé par Jésus-Christ Lui-même : c'est le principe d'indissolubilité du mariage. Néanmoins, dans certains cas, l'Église admet un second mariage, voire, dans des cas exceptionnels, un troisième. Pour répondre à votre question, il me faudrait mieux connaître les circonstances de votre vie et de celle de votre élue. Je vous recommande de vous adresser au prêtre de votre paroisse, de lui exposer la situation, j'espère qu'il vous donnera un bon conseil.

Question : L'apôtre Paul, dans sa première épître aux Corinthiens, affirme que Jésus, après Sa résurrection, est apparu à Céphas, puis aux douze (I Co 15,5). Il s'agit visiblement des douze apôtres, mais comment pouvait-il apparaître aux douze, si Judas n'en faisait déjà plus parti ? Est-il possible que la tradition chrétienne n'ait pas immédiatement perçu un traître dans Judas ?

Le métropolite Hilarion : Nous n'avons aucune raison de le croire. Au contraire, les quatre Évangiles témoignent que Judas a toujours été considéré comme un traître. Pourquoi, alors, Paul parle-t-il des douze ? Il y a deux explications possibles. D'abord, si nous ouvrons le livre des Actes, nous lisons que le premier acte de la communauté apostolique, après la mort de Judas, a été d'élire un nouvel apôtre à sa place. Il est tout à fait possible que Jésus ressuscité soit apparu à cette communauté apostolique restaurée. Une autre explication tient au fait que le mot « les douze » ait pu être employé comme une dénomination générale du groupe des disciples de Jésus Christ, même s'ils n'étaient pas douze, mais onze à un moment donné.

Je souhaiterais terminer cette émission en citant les paroles de saint Jean le Théologien : « L'amour consiste à marcher selon ses commandements» (II Jn 1,6).

Source: <https://mospat.ru/fr/news/45830/>